

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, ET LE SEPT AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Étaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Alexandra MORAND, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, Mme Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, Mme Morgane CASTAN, M. Bastien VALENTE, Mme Martine COLOMINA, M. Didier DAVID, Mme Omayya FOLGADO, M. Patrick COMTE, M. Sébastien MERADI, Mme Karine SOULET, M. Camille RIQUIER, Mme Carole BICHAREL, M. Jérôme MARMOTAN, Mme Sonia MARY, M. Joël DEYDIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Angélique RETZER qui a donné pouvoir à M. Jérôme MARMOTAN pour voter en son nom, Mme Amandine VINCART qui a donné pouvoir à M. Joël DEYDIER pour voter en son nom

Mme Alexandra MORAND est désignée, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT. secrétaire de séance

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
23	21	23

DATE DE LA CONVOCATION

01/04/2026

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

01/04/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2026-023 : SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS

Madame Alexandra MORAND informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame Alexandra MORAND explique qu'il est fait mention dans la délibération 2024-020 du 2 avril 2024 portant création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, d'une rémunération fixée au maximum de l'indice brut 604. Afin de moduler le régime de rémunération, il convient de supprimer cette mention.

Compte tenu de la mutation d'un agent titulaire au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'un départ en retraite au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de leurs remplacements, il convient pour la filière technique de supprimer et créer les emplois correspondants :

CATEGORIE	SUPPRESSION EMPLOI	CREATION EMPLOI
C	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	
C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique

Compte tenu du tableau propositionnel d'avancement de grade au titre de 2026 transmis par le Centre de Gestion du Gard ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2026-056 du 20 février 2026 portant établissement du tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026, il convient pour la filière médico-sociale de supprimer et créer l'emploi correspondant :

CATEGORIE	SUPPRESSION EMPLOI	CREATION EMPLOI
C	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelle	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelle

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR VINGT ET UNE VOIX POUR ET DEUX ABSTENTIONS (Mme Amandine VINCART, M. Joël DEYDIER), DECIDE**

LA SUPPRESSION de la mention « rémunération fixée au maximum de l'indice brut 604 » portée dans la délibération 2024-020 du 2 avril 2024 portant création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

LA SUPPRESSION d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique de 1^{ère} classe ;

LA SUPPRESSION, à compter du 1^{er} mai 2026, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

LA CREATION, à compter du 1^{er} mai 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique ;

LA SUPPRESSION, à compter du 1^{er} juin 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelle.

LA CREATION, à compter du 1^{er} juin 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelle.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire



Pour extrait conforme
Le Maire

Fabrice FOURNIER

